

Compte rendu Réunion du Conseil Communautaire

Séance du 12 novembre 2012

L'an deux mille douze et le douze novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - Dominique DIAS - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Jean-Louis GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

Absents ayant donné pouvoir : Mme Carine BORD pour Mme Florence COMBE - M. André DELLA-SANTINA pour M. Jean SPALMA - M. André MORRA pour M. Cédric BONATO - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD BERTRAND - M. Laurent PELISSIER pour Mme Magali POITEVIN - Mme Khadija PINCHON pour M. Fabrice LABARUSSIAS - M. Rodolphe TEYSSIER pour M. Santiago CONDE

Absents excusés : M. Bruno ALBET - Mme Martine LAMBERTIN - Mme Christel PAGES - M. Richard PAULET - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : M. Noël GENIALE



1. Décision modificative n°6 – Budget Principal – section investissement
2. Décision modificative n°7 – Budget Principal – section fonctionnement
3. Demande de subventions pour la réhabilitation de deux déchetteries



Le quorum étant atteint, M. Léopold ROSSO déclare la séance ouverte.

Puis il donne lecture des procurations.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, M. Noël GENIALE est nommé, secrétaire de séance.

M. Léopold ROSSO, Président, précise que compte tenu des délais le procès-verbal de la séance du 30 octobre 2012 sera transmis aux délégués communautaires lors du prochain conseil communautaire.

Objet : Décision modificative n°6 – budget principal – section investissement - N°2012-11-156

M. Noël GENIALE, Vice-président,

Vu le rapport d'expertise rendu le 26 octobre 2012 relatif à la déchetterie de Le Grau du Roi

Considérant que son état de dangerosité est avéré et que la structure est tellement attaquée que la déchetterie est irréparable.

La conclusion du rapport indique que l'accès de la plateforme devra être interdit au public au plus tard à la fin de l'année 2012.

Afin de procéder aux prescriptions du rapport du 26 octobre 2012 il convient de lancer une procédure d'urgence pour réhabiliter en totalité cette déchetterie dans les meilleurs délais dont le montant a été estimé à 350 000,00 TTC.

Pour cela, il convient d'adopter la décision modificative n°6 d'un montant de 319 315,00 €, sachant que sur l'opération environnement n°985 section investissement du budget principal, les crédits restants s'élèvent à 30 685,00 €.

Pour atteindre la somme nécessaire à la réhabilitation de la déchetterie de Le Grau du Roi, soit 350 000,00 €, les opérations d'investissement suivantes sont modifiées pour abonder l'opération concernée objet de cette décision modificative.

D'autre part, le montant de la redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères titrée à ce jour, est supérieur aux recettes prévisionnelles pour un montant de 95 500,00 €. Cette situation permet d'effectuer un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour le même montant.

L'ensemble de ces mouvements sont récapitulés dans le tableau ci-après:

Article	Désignation	Montant
D 2031-988-90	ZONE D'ACTIVITES	- 8 400,00 €
D 2152-988-90	ZONE D'ACTIVITES	- 10 000,00 €
D 2188-988-90	ZONE D'ACTIVITES	- 1 800,00 €
TOTAL		20 200,00 €
D 2051-983-020	ACQUISITIONS	- 10 500,00 €
D 2182-983-020	ACQUISITIONS	- 2 200,00 €
D 2182-983-251	ACQUISITIONS	- 1 100,00 €
D 2182-983-251	ACQUISITIONS	- 260,00 €
D 2182-983-321	ACQUISITIONS	- 740,00 €
D 2182-983-33	ACQUISITIONS	- 760,00 €
D 2182-983-40	ACQUISITIONS	- 440,00 €
D 2182-983-413	ACQUISITIONS	- 1 000,00 €
D 2183-983-020	ACQUISITIONS	- 48 390,00 €
D 2188-983-020	ACQUISITIONS	- 1 700,00 €
D 2188-983-251	ACQUISITIONS	- 10 400,00 €
TOTAL		77 490,00 €
D 21531-902-816	EAU BRUTE	- 7 025,00 €
D 2313-986-020	ETS RECEVANT DU PUBLIC	- 50 000,00 €
D 21318-984-020	Bâtiments	- 69 100,00 €
R 70612-812	Redevance spéciale d'enl. Ordure	95 500,00 €
R 021--01	Virement de la section de fonct	95 500,00 €
D 023--01	Virement section investissement	95 500,00 €
TOTAL GENERAL		319 315,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'adopter la décision modificative n°6 sur le budget Principal – section investissement comme détaillée ci-dessus
- D'autoriser le Président à lancer une procédure d'urgence pour réhabiliter en totalité cette déchetterie dans les meilleurs délais dont le montant a été estimé à 350 000,00 € TTC
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Objet : Décision modificative n°7 – budget principal – section fonctionnement - N°2012-11-157

M. Noël GENIALE, Vice-président,

Vu le rapport d'expertise rendu le 26 octobre 2012 relatif à la déchetterie de Saint Laurent d'Aigouze.

Considérant que la déchetterie de Saint Laurent d'Aigouze a mal évolué et que des réparations urgentes sont à envisager afin de mettre en sécurité le personnel de la Communauté de Communes Terre de Camargue travaillant sur site, et l'ensemble des usagers.

Le montant des réparations à réaliser s'élève à 95 500 € HT dont 31 500 € HT sont à entreprendre dans un délai de moins de deux mois (38 000,00 € TTC).

Afin de procéder aux prescriptions du rapport du 26 octobre 2012, il convient d'engager, en urgence, des travaux de réparations pour un montant de 31 500 € HT pour la déchetterie de Saint Laurent d'Aigouze. Toutefois, il conviendra de prévoir sa réhabilitation totale, soit fin 2013 ou 2014, en fonction de la situation financière de la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Pour cela, il convient d'adopter la décision modificative n°7 ci-après détaillée sur le budget principal :

Article	Désignation	Montant
D 022--01	Dépenses imprévues de fonctionnement	-38 000,00 €
D61522--812	Entretien de bâtiments	38 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'adopter la décision modificative n°7 sur le budget principal – section fonctionnement dans les conditions ci-dessus évoquées
- D'autoriser le président à engager des travaux de réparations pour un montant de 31 500 € HT pour la déchetterie de Saint Laurent d'Aigouze.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Objet : Demande de subventions pour la réhabilitation de deux déchetteries - N°2012-11-158

Mme Annie BRACHET, Vice-présidente,

Vu le rapport d'expertise rendu le 26 octobre 2012 concernant l'état général des déchetteries de Saint Laurent d'Aigouze et de Le Grau du Roi.

Considérant les prescriptions dudit rapport:

- La déchetterie de Saint Laurent d'Aigouze a mal évolué et des réparations urgentes sont à envisager afin de mettre en sécurité le personnel de la Communauté de Communes Terre de Camargue travaillant sur site, et l'ensemble des usagers. Le montant des réparations à réaliser s'élève à 95 500 € HT dont 31 500 € HT sont à entreprendre dans un délai de moins de deux mois.
- La déchetterie de Le Grau du Roi est en très mauvais état. Son état de dangerosité est avéré. La structure est tellement attaquée que la déchetterie est irréparable. La conclusion du rapport indique que l'accès de la plateforme devra être interdit au public au plus tard à la fin de l'année 2012.

Afin d'entreprendre les travaux, conformément au rapport du 26 octobre 2012 susmentionné, il s'avère nécessaire de solliciter des subventions auprès du Conseil Général du Gard et de l'ADEME pour la réalisation du programme d'investissement suivant :

- Réhabilitation de la déchetterie de Le Grau du Roi en 2012 pour 350 000,00 € TTC
- Réhabilitation de la déchetterie de Saint Laurent d'Aigouze en 2013 ou 2014 pour 250 000,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'autoriser le Président à demander auprès du Conseil Général du Gard et de l'ADEME des subventions pour la réhabilitation de deux déchetteries (Le Grau du Roi et Saint Laurent d'Aigouze)
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Le Président
Léopold ROSSO



Conseil Communautaire du 12 novembre 2012